



> Les coachs qui vous accompagnent

Le réseau interministériel de coachs internes des Hauts-de-France est composé d'agents issus de différents ministères et institutions, répartis sur les cinq départements. Ils sont tous certifiés « coachs » professionnels.

> Les coachs sont mis à disposition par les administrations suivantes :

- École nationale de la protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ)
- Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR)
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- Centre de valorisation des ressources humaines (CVRH)
- Direction zonale au recrutement et à la formation de la police nationale (DZRFPN Nord)
- Voies navigables de France (VNF)
- Académie de Lille
- Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Oise (DDETS 60)
- Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord (DDETS 59)
- Université Picardie Jules Verne
- Université de Lille
- Tribunal judiciaire de Laon

Coaching interne

La plateforme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (PRFH) des Hauts-de-France met à la disposition des agents et des directions un réseau régional interministériel de coachs internes.



> Qu'est ce que le coaching ?

C'est un outil d'accompagnement qui aide à mobiliser vos propres capacités ou celles de votre équipe, à identifier vous-même ou collectivement les solutions qui vous conviennent le mieux pour atteindre votre objectif professionnel.

> Qui peut en bénéficier ?

Les coachings sont ouverts en priorité :

- aux équipes et aux agents dans un contexte de réorganisation de service ou de restructuration
- aux cadres dans l'exercice de leurs responsabilités managériales ou pour accompagner une prise de poste ou une mobilité

> Comment en bénéficier ?

Envoyez votre demande à tout moment en remplissant une fiche de saisie à transmettre à l'adresse suivante :


coaching-interministeriel@hauts-de-france.gouv.fr



> Objectif n°1 : Accompagner les transformations et réorganisations

Le coaching d'équipe et de collectifs

Le but : accompagner, soutenir une équipe ou un collectif afin de développer son potentiel et de fédérer ses membres autour d'un projet commun.

- Cohésion des équipes
- Création de nouveaux services
- Réorganisation
- Accompagnement du changement
- Projets de service
- Collaboration et transversalité
- Accompagnement des CODIR

> Objectif n°2 : Accompagner les cadres dans leurs fonctions managériales

Le coaching individuel

Le but : accompagner une personne pour favoriser une meilleure mobilisation de ses qualités, ressources ou compétences dans un objectif professionnel.

- Prise de poste pour les managers
- Évolution professionnelle
- Développement de compétences
- Résolution de problématiques professionnelles individuelles

Les thématiques abordées lors des coachings :

- Organisation du travail
- Gestion du plan de charge
- Communication interpersonnelle
- Confiance en soi
- Gestion du stress et des émotions
- Posture managériale, développement du leadership
- Gestion des conflits